

**Discours du président de l'UTP, Thierry Mallet, lors de la cérémonie des vœux de l'UTP,
le 10 janvier 2019**

Mesdames et Messieurs les Représentants de l'Etat,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Mesdames et Messieurs les Elus,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Vice-présidents et Administrateurs de l'UTP,
Monsieur le Délégué Général,
Chers membres adhérents, partenaires et associés,
Chers collaborateurs,
Chers amis,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du conseil d'administration de l'UTP et de son délégué général, Claude Faucher, je suis très heureux et très fier de vous accueillir à cette traditionnelle cérémonie des vœux.

Je souhaite, en premier lieu, saluer l'implication de tous les membres du conseil d'administration, et particulièrement, celle des quatre vice-présidents de l'UTP : **Frédéric Baverez, Marc Delayer, Pierre Izard, et François-Xavier Perin** pour leur disponibilité et leur engagement, sans faille, à mes côtés.

Ce soir, vous qui êtes des **acteurs engagés** de la **filière des transports publics et ferroviaires**, de la **mobilité durable**, vous qui la faites vivre et progresser tous les jours sur le terrain, je vous remercie d'avoir répondu si nombreux à cette invitation.

Cette force que vous représentez est, plus que jamais, indispensable car nous avons besoin, plus que jamais, de toutes les forces de la profession.

Je tiens, tout particulièrement, à saluer la présence parmi nous de Mme **Catherine Guillouard**, PDG de la RATP, M. **Guillaume Pepy**, président du Directoire de SNCF, M. **Patrick Jeantet**, PDG de SNCF Réseau et de M. **Jean-Pierre Farandou**, président du directoire de Keolis.

L'année 2018 a été marquée par des **réformes importantes menées au plan national comme au niveau européen, mais aussi par des promesses d'évolutions qui restent à concrétiser.**

Parmi les réformes menées en 2018, chacun a à l'esprit la **loi Nouveau Pacte Ferroviaire** du 26 juin dernier. Cette loi marque **une évolution importante pour le groupe public ferroviaire, d'une part, mais aussi, d'autre part, pour les conditions de l'ouverture à la concurrence des services ferroviaires nationaux de voyageurs. L'UTP a ainsi œuvré, dans le cadre de la mission Spinetta, puis tout au long de l'élaboration de la loi, pour faire entendre ses positions.** Ce travail s'est poursuivi très activement ces derniers mois. **L'UTP a activement œuvré pour que les premiers textes, décrets et ordonnance, parus en décembre dernier, reflètent les attentes de ses adhérents.**

Ce travail n'est pas terminé puisque de nombreux textes restent encore à paraître tout au long de l'année 2019.

De la même manière, en 2018, l'UTP a poursuivi ses travaux au sein du comité miroir mis en place par la DGITM jusqu'à la présentation du projet de loi d'orientation des mobilités, en décembre dernier, au conseil des ministres.

Pour mémoire, dès juin 2016, notre organisation professionnelle avait coorganisé, les **Etats généraux de la mobilité durable, avant de participer activement aux Assises de la mobilité organisées par Mme Elisabeth Borne**, ministre en charge des Transports.

Ce texte porte d'importantes évolutions pour la mobilité des Français et, notamment **la couverture intégrale du territoire par des autorités organisatrices de la mobilité, l'extension des compétences des autorités organisatrices aux nouvelles mobilités, l'évolution des conditions d'ouverture des données de mobilité, le développement des mobilités propres et actives, la programmation des investissements dans les transports et les conditions d'ouverture à la concurrence des services routiers de la RATP en Ile de France.**

Naturellement, ce texte devrait connaître d'importantes évolutions dans le cadre du débat à venir au Parlement pour deux raisons. D'une part, **la crise des gilets jaunes cet automne a mis en évidence les difficultés de nos concitoyens face aux enjeux de transition énergétique et de mobilité.** Pour

cette raison, **le thème « Comment se déplacer ? » figure explicitement dans le cadre de la thématique « La Transition écologique » du grand débat national qui s’engage.** A ne pas en douter, les conclusions de ce grand débat national devraient venir compléter, enrichir, les dispositions d’ores et déjà inscrites dans le projet de loi d’orientation des mobilités. D’autre part, si le projet de loi en l’état traite de l’ouverture à la concurrence, des services routiers de la RATP en Île de France, ouverture qui interviendra au 1er janvier 2025, les questions relatives aux conditions sociales de l’ouverture à la concurrence des autres services de transports routiers de voyageurs d’Île de France, qu’ils soient urbains, avec 6 réseaux qui emploient plus de 1500 salariés, ou interurbains, ne sont pas traitées à ce jour alors même que l’ouverture à la concurrence de ces services existants devraient intervenir dès le 1er janvier 2021.

C’est pourquoi l’UTP, en lien avec la FNTV, a saisi la ministre afin que le texte intègre les dispositions souhaitées par la profession. **L’ouverture à la concurrence de ces services routiers de voyageurs en Ile de France concernent plus de 25 000 salariés susceptibles de changer d’employeur entre le 1^{er} janvier 2021 et le 2 janvier 2025.** C’est donc forte de l’expérience acquise avec le ferroviaire que **l’UTP a engagé les travaux d’élaboration de sa position sur l’ouverture à la concurrence des services routiers de transports de voyageurs en Ile de France, a travaillé en lien avec la FNTV, a répondu aux sollicitations du gouvernement sur ce sujet comme participé aux concertations avec les organisations syndicales de salariés de la branche du transport urbain et celles des personnels de la RATP,** dont les éminents représentants, que je salue, sont également présents ce soir. **L’UTP a pleinement conscience de l’importance des aspects sociaux et considère qu’aucune ouverture à la concurrence ne saurait être réussie sans la pleine implication des personnels concernés.** Aussi, **l’UTP reste et restera très mobilisée en 2019** auprès du gouvernement comme des parlementaires lors des différentes étapes de **l’élaboration du projet de loi d’orientation des mobilités,** appelé, nous l’espérons, à être adopté et promulgué avant la fin de l’année!

Au **niveau européen,** l’année 2018 a également été marquée par des discussions sur des textes importants pour nos professions, notamment **la refonte de la directive PSI, devenue directive « Open Data », le règlement sur la libre circulation des données non-personnelles dénommé « Free Flow of Data », le règlement sur les droits des passagers ferroviaires, la directive Accessibilité,** la proposition de directive portant libéralisation des services routiers et la révision de la Directive Véhicules propres. Sur chacun de ces textes, **l’UTP a porté ses positions, seule, dans le cadre de l’UITP ou en lien avec ses fédérations homologues tels le VDV en Allemagne, l’Asstra en Italie, ou encore l’ATUC en Espagne.**

Les actions menées **depuis 2015 sur les données publiques et leurs enjeux ont été valorisées au plan européen** comme au plan national. En la matière, les évolutions ont été très importantes ces dernières années et sont structurantes pour nos professions. C’est pourquoi l’UTP organise, **le 29 janvier prochain, une journée thématique d’information réservée à ses adhérents sur l’ouverture des données publiques et l’ouverture des données liées à l’information voyageurs.**

A travers ses actions, vous mesurez, combien l’UTP est une fédération engagée, voire même militante, tant auprès des pouvoirs publics nationaux qu’européens pour défendre les intérêts de ses adhérents, pour promouvoir le transport public urbain, le transport ferroviaire et la mobilité durable dans son ensemble.

Notre première mission, en qualité de syndicat d’employeurs, **est de négocier avec les organisations syndicales représentatives,** les conventions collectives dont relèvent plus de 210 000 salariés dans les trois branches qu’elle représente : transports urbains de voyageurs (hors RATP), Voies Ferrées d’Intérêt Local (VFIL) et branche ferroviaire.

L’année 2018 a été marquée par un dialogue social riche et intense. Tout d’abord, l’UTP a signé **l’accord constitutif pour la création de l’OPCO Mobilités,** aux côtés de la régie RATP et de nombreuses autres branches de la mobilité, notamment les transports routiers et activités auxiliaires de transport, les services de l’automobile, la manutention ferroviaire et travaux connexes. Résultat **d’intenses négociations, menées entre octobre et décembre,** je tiens à **remercier tous les acteurs, notamment mes homologues présidents de fédération professionnelles,** dont plusieurs sont parmi nous ce soir, **comme leurs délégués généraux pour le travail accompli en moins de 3 mois.** C’est une première dans l’histoire de l’UTP : l’ensemble des entreprises et des salariés relevant de nos trois conventions collectives, mais aussi la RATP et la branche de la manutention ferroviaire, appelées d’ici à quelques années à converger avec la branche ferroviaire, relèvent désormais d’un même

organisme pour la gestion de leurs politiques de formation.

Pour la branche du transport urbain, au-delà de l'accord relatif à l'OPCO Mobilités, signé par quatre des cinq organisations syndicales représentant plus de 80% des salariés, quatre autres accords ont été signés en 2018 : l'évolution des minima conventionnels, en février ; la répartition des fonds alloués au financement du dialogue social de branche, en septembre ; la transformation de la commission mixte paritaire en Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI), en novembre, et la primauté de certaines dispositions des accords de branche, en décembre. Les deux derniers ont été signés à l'unanimité par les cinq organisations syndicales représentatives, situation qui ne s'était pas produite depuis de nombreuses années.

Pour la branche ferroviaire, l'année 2018 a été, hélas comme prévu, particulièrement impactée au premier semestre par le calendrier d'élaboration de la loi Nouveau Pacte ferroviaire et par les élections professionnelles en novembre dernier au sein du groupe public ferroviaire.

Pour autant, un important travail a été mené tout au long de l'année avec les organisations syndicales tant en bilatéral que dans le cadre multilatéral du paritarisme de négociation comme du paritarisme de gestion.

Sur le plan des négociations, je voudrais ainsi mentionner **un accord portant avenant à l'accord relatif à la négociation paritaire en vue de conclure la convention collective nationale de la branche ferroviaire signé en novembre dernier par quatre des cinq organisations syndicales représentant plus de 65 % des salariés et les travaux de négociation du volet classifications et rémunérations engagés à l'automne 2017 qui se sont poursuivis et devraient être finalisés d'ici à la fin 2019.**

Concernant l'accord relatif aux modalités de transfert des personnels dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des services publics de transport ferroviaire de voyageurs, prévue par la loi Nouveau Pacte ferroviaire, qui devait être signé avant la fin de l'année 2018, il a uniquement recueilli la signature de l'UNSA-Ferroviaire, représentant 24% des salariés de la branche et de l'UTP. Malgré six mois de discussions, cette unique signature syndicale, que l'UTP salue, est malheureusement insuffisante pour rendre cet accord applicable.

L'UTP déplore que ce projet n'ait pas recueilli les signatures nécessaires à son application alors même que nous avons pris en compte, dans le respect de la loi, la plupart des demandes des organisations syndicales. La loi avait cadré précisément les dispositions qu'il nous revenait de négocier. Cette négociation ne pouvait être un moyen de réécrire la loi et de changer les règles. L'UTP regrette donc que les partenaires sociaux, à l'heure où les corps intermédiaires sont parfois décriés, n'aient pas su se saisir de ce sujet, dans le cadre qui leur était donné, pour affirmer leur capacité à définir ensemble les règles communes opposables aux entreprises et salariés de la branche.

Conformément à la loi Nouveau pacte ferroviaire, **il revient donc à l'Etat de définir ces règles sous trois mois par un décret pris après avis du Conseil d'Etat. Il appartiendra ensuite à l'Etat, et à l'Etat seulement, de définir les conditions dans lesquelles les règles ainsi arrêtées seront susceptibles d'évoluer.**

Pour nos deux branches, transport urbain et branche ferroviaire, je tiens donc à saluer, tout particulièrement, les experts des entreprises ferroviaires adhérentes de l'UTP et les salariés de l'UTP pour leur engagement dans la préparation et la tenue de ces négociations.

Je veux aussi saluer, de la même manière, **les représentants des organisations syndicales représentatives** dont la plupart ont, encore une fois, **su faire preuve, d'engagement, de responsabilité et de mesure tout au long de l'année 2018.**

Bien évidemment, au cours des 12 derniers mois, l'UTP a travaillé sur d'autres nombreux dossiers. Je voudrais évoquer trois d'entre eux. **Le premier concerne la mise en œuvre de la loi Savary du 22 mars 2016** et, notamment la plateforme de vérification des adresses de contrevenants prévue à l'article 18. Chaque jour, la **fraude représente un manque à gagner de près de 2 millions d'euros pour les autorités** organisatrices et les opérateurs de transport. Après de longs mois de travail pour réaliser les études, les appels d'offres et la construction de la plateforme de vérification des adresses des contrevenants, le 13 novembre dernier, nous avons obtenu **un arbitrage favorable du Premier ministre concernant le décret qui permettra, après avis de la CNIL et du Conseil d'Etat, la mise en service de cette plateforme d'ici à la fin du 1^{er} semestre 2019. Trois ans pour rendre effectif une dispositif législative adoptée à la quasi-unanimité par les deux chambres, c'est bien long !** Le deuxième dossier que je veux évoquer porte sur les enjeux du véhicule autonome.

Ce sujet a mobilisé les experts de la commission « Nouvelles mobilités, villes de demain » et abouti à une position de l'UTP portée tant au niveau national qu'au plan européen.

L'UTP participe aux travaux de mise en œuvre de la stratégie nationale pour le déploiement du véhicule automatisé, portée par Anne-Marie Idrac, haute responsable de ce dossier auprès du gouvernement.

Le troisième et dernier sujet concerne les enjeux de l'évolution du **modèle économique du transport public urbain**. Après 20 ans de dégradation continue du ratio recettes/dépenses, remettant en cause un modèle économique fondé sur une répartition équilibrée de la contribution des voyageurs, des employeurs via le Versement Transport et des contribuables via la fiscalité locale, l'UTP a observé un léger redressement du ratio R/D en 2017, pour la troisième année consécutive. Pour autant, l'UTP reste très vigilante sur ce point et sur les appels de certains à la gratuité totale du service public de transport urbain de voyageurs. Nous avons **contribué aux travaux de la mission Rapoport**, mise en place par Île de France Mobilités, comme **aux travaux de la mission commanditée par Mme Anne Hidalgo, maire de Paris**, sur les enjeux **de la gratuité des transports sous obligation de services publics**. Sur ce sujet, l'UTP poursuit ses travaux en lien avec le GART et le MEDEF et entend également mettre à jour, avec la FNAUT, la position commune prise en janvier 2014.

L'UTP est une fédération qui évolue avec son environnement. Au travers les différentes actions menées en 2018, vous pouvez mesurer combien l'UTP est en prise avec son environnement, au niveau européen comme au niveau national. Au quotidien, ce travail est effectué par des femmes et des hommes que je tiens ce soir à saluer. Il s'agit **des sept présidents de commission qui en dirigent et en animent les travaux, des 200 experts des différentes entreprises membres de l'UTP** qui participent tout au long de l'année à tous les travaux de l'UTP au sein de nos commissions, comités, groupes de travail, groupes ad hoc, **des 30 salariés de l'UTP qui, chaque jour, œuvrent au service des adhérents de l'UTP et agissent pour notre avenir ! Ce formidable engagement de chacun de vous, administrateurs comme experts des entreprises membres de l'UTP, et vous êtes présents très nombreux ce soir, reste la première et la plus précieuse contribution de vos entreprises aux travaux de l'UTP.**

L'UTP mène un travail partenarial dans un cercle toujours plus large. Avec le GART, partenaire historique de l'UTP, nous avons réalisé un grand salon européen de la mobilité en juin dernier à Paris, sous l'égide du GIE Objectif transport public, dont je salue le président Frédéric Baverez. Nous vous convions à Nantes, du 1^{er} au 3 octobre 2019, pour les rencontres nationales du transport public. L'UTP va naturellement poursuivre le travail collaboratif engagé en France avec ses partenaires tels la FNTV, FNAUT, TDIE, Régions de France, la FNMS, le SAMERA, l'UFE, Fer de France, le CNPA et l'IGD. Cela sans oublier toutes les autres fédérations intervenant dans la mobilité et la logistique de notre pays telles la FNAM, la FNLV, la FNTR, TLF, l'UNIM, membres du GITL via lequel nous assurons la représentation du secteur du transport et de la logistique au sein du MEDEF, mais aussi toutes les fédérations, aux niveaux européen et international : **ASSTRA en Italie, ATUC en Espagne, UTP en Suisse, le VDV en Allemagne, l'APTA aux Etats-Unis, et, naturellement, l'UITP.**

Vous avez pu mesurer combien **l'année 2018** avait été **dense pour l'UTP, nous ne doutons pas que l'année 2019 le sera tout autant, voire davantage ! Les enjeux auxquels sont confrontés nos entreprises, nos activités d'opérateurs de transports urbains ou ferroviaires, de voyageurs comme de marchandises, de gestionnaires d'infrastructures ferroviaires figurent au cœur de l'actualité comme de la transformation numérique, écologique et sociale de notre pays.** Les intérêts de chacune de nos entreprises peuvent diverger, voire parfois s'opposer. Pour autant, nous avons des intérêts partagés. **L'UTP est notre maison commune, le lieu de discussion, de partage, de confrontation et d'échanges qui nous permet de définir, dans le respect de la loi, nos intérêts communs et de les porter auprès des pouvoirs publics, ou de leurs représentants, locaux, régionaux, nationaux comme européens.** Plus que jamais, je mesure donc **combien au niveau de notre organisation professionnelle, l'union fait la force et combien il est important,** en dépit de nos divergences naturelles, **que nous nous efforcions de nous rassembler pour construire les conditions de la promotion et de la défense de nos intérêts communs. Cet esprit est, à ne pas en douter, celui qui animait nos lointains prédécesseurs qui, en 1899, prirent la décision de créer l'UTP, à l'époque syndicat professionnel d'opérateurs de tramways hippomobiles.** L'UTP fêtera donc en 2019 ses 120 ans d'existence. Fidèle à ses racines, **elle défend toujours les transports publics urbains et les**

transports ferroviaires ainsi que la mobilité durable. Forte de ses valeurs, qui, en dépit des bouleversements intervenus, lui ont permis de traverser le XXI^{ème} siècle, je ne doute pas que nous saurons, au sein de l'UTP, poursuivre la voie tracée par tous nos prédécesseurs.

Il me reste donc à vous faire part, en qualité de président de l'UTP, au nom de l'ensemble des membres du conseil d'administration, de Claude Faucher, son délégué général, et de toute l'équipe de l'UTP, de nos meilleurs vœux pour 2019.

Que cette nouvelle année vous apporte santé, bonheur personnel comme épanouissement professionnel.